REPUBLIQUE DU BENIN
=======
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
=======

DECRET N° 98-88 DU/ 6 Mars 1998 Chargeant Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale de l'intérim de Monsieur Sévérin ADJOVI, Ministre de la Défense Nationale du Mercredi 04 Mars 1998 au Dimanche 15 Mars 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU Le Décret n°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er :- Du Mercredi 04 Mars 1998 au Dimanche 15 Mars 1998, Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Défense Nationale, pendant l'absence de Monsieur Sévérin ADJOVI.

Article 2 :- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Mars 1998

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations :- PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 M...-M...4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-